



FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Villeneuve Loubet, le 10 octobre 2016

Objet : préavis de grève nationale limitée au 19 octobre 2016
Envoyé par courriel et par fax avec AR au 01 42 66 92 34

Monsieur le Ministre,

Nous dénonçons l'application ubuesque des mesures issues du protocole PPCR à la filière sapeur-pompier professionnel.

Aujourd'hui, de nombreux agents des SDIS dénoncent avec force l'absence de prise en considération des problématiques par le Ministère ou par la DGSCGC, aggravée par une refonte rétrograde de la filière sapeur-pompier professionnel engagée en 2012 :

- allongement de la durée pour accéder au grade de caporal;
- incohérent, sapeur et caporal occupent la même fonction opérationnelle (équipier), caporal et caporal-chef occupent la même fonction opérationnelle (chef d'équipe) ;
- maintien des mesures transitoires fixant les ratios restrictifs (promu/promouvable) et conditionnant l'accès au grade de caporal-chef ;
- maintien de grilles de rémunération atypiques C+ au détriment d'un positionnement légitime des sous-officiers chef d'agrès, personnel d'encadrement, en catégorie B, accompagné de fait du basculement des lieutenants en Catégorie A ;
- tuilage (chevauchement) entre les grilles de rémunération de caporal-chef et sergent et celles d'adjudant et lieutenant de 2^{ème} classe...

Toutes ces contradictions d'hier et d'aujourd'hui imposées sans négociation et sans projection étudiée et étayée ont pour conséquence de creuser un abysse entre les catégories B, C et la catégorie A, A+.

Ce manque de considération avéré de vos services contribue à réintroduire les effets dévastateurs et antisociaux de la lutte des classes.

L'absence de limite dans la construction des ESD en est une illustration parlante parmi tant d'autres !

Le dialogue social construit et constructif que nous prônons est une vérité aux antipodes des pratiques établies entre le lobbying DASC et le ministère de l'Intérieur.

Ce manquement volontaire au respect d'un véritable dialogue social a d'ailleurs été judiciairement constaté au travers du récent jugement du TA de Paris en date du 06 octobre 2016. Le juge de l'excès de pouvoir vient de condamner le ministre de l'intérieur pour violation de la loi portant rénovation du dialogue social.

Ainsi, en 2011, dans le cadre des négociations portant sur la refonte destructrice de la filière SPP, le Ministre de l'Intérieur ne pouvait s'affranchir des dispositions de la loi de rénovation du dialogue social et signer un protocole d'accord minoritaire avec les détracteurs de la DASC (lobbying FNSPF, SNSPP-FO, Avenir-Secours et UNSA...) tout en ignorant l'opposition affichée par les organisations représentatives majoritaires (CFDT, CGT et FA/SPP-PATS).

Nous exigeons l'ouverture immédiate de négociations portant sur la reconstruction d'une filière correspondant objectivement à l'exercice opérationnel du métier de sapeur-pompier professionnel.

Dans ce cadre, la Fédération Autonome des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des Personnels Administratifs techniques et Spécialisés, réunie en congrès national, a décidé du dépôt d'un préavis de grève nationale limitée le 19 octobre 2016 de minuit à 23h59. D'autres actions sont d'ores et déjà envisagées à compter du 20 novembre...

Ce préavis de grève nationale limitée concerne tous les personnels SPP des SDIS de France qui souhaiteraient s'y associer et doit conduire à une réelle prise en compte des problématiques de la profession.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Président fédéral, André GORETTI

